

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 637

18 avril 2007

SOMMAIRE

3i Panreac Holdings S.à r.l.	30552	Impacteam S.A.	30564
Apax Farma Sàrl	30562	Interloge	30538
Atrilux S.A.	30546	Liberty Concept International	30561
Auréthom S.à r.l.	30576	MCV S.à r.l.	30555
Babcock & Brown European Investments S.à.r.l.	30538	M.M. Advisors S.à r.l.	30562
Body Repair Products S.A.	30553	Newmed S.A.	30530
B.R.P. S.A.	30553	P5 Luxembourg S.à r.l.	30572
Café des Bons Amis de Gomes S.à r.l.	30547	PCV S.à r.l.	30554
Captiva MIV S. à r.l.	30561	Phoenix III Mixed W	30553
Captiva MPV S. à r.l.	30561	Phoenix III Mixed X	30560
CEP II Top Luxco	30546	Phoenix III Mixed Y	30563
CEREP II Investment Eight S.à r.l.	30555	Pleiades International S.à r.l.	30532
Chelton S.A.	30546	Ray Investment S.à r.l.	30554
Computer Home S.à r.l.	30555	Société Pan Européenne d'Assurance-Vie	30544
Debelux Audit SA	30554	Surfeagle	30539
FIA Irish Holdings Limited	30553	Tasselot S.A.	30563
FIA Swiss Holdings Limited	30553	Telindus AppleCenter S.à r.l.	30555
Fidji Luxco (BC)	30560	Top Tone Media S.A.	30547
Financière Daunou 14 S.A.	30566	Vivienne Finance S.à r.l.	30563
Fincuber S.A.	30563	Wagon S.à r.l.	30562
FoamCo 3	30541	X-Time S.A.	30576
Fortis Private Real Estate Holding S.A. ou en abrégé FPRE Holding S.A.	30561	Yummy S.A.	30561
Hines Master Fund Management Company S.à r.l.	30562		

Newmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 61.875.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois NEWMED S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B numéro 61.875,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 6426, et les statuts ont été modifiés par acte décision de l'assemblée générale du 27 juin 2002 (conversion en Euro), publié au Mémorial C de 2002, page 86026.

L'assemblée est présidée par M. Christophe Velle, employé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Sandrine Cecala, employée, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Sarah Bravetti, employée, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 16.500 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par incorporation partielle des résultats reportés à hauteur de EUR 1.501.500,- (un million cinq cent un mille cinq cent euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel EUR 412.500,- (quatre cent douze mille cinq cents euros), à EUR 1.914.000,- (un million neuf cent quatorze mille euros), sans création d'actions nouvelles, mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 16.500 (seize mille cinq cents) actions existantes, pour porter cette valeur nominale de son montant actuel EUR 25,- (vingt-cinq euros) à EUR 116,- (cent seize euros).

2. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 4.988.000,- (quatre million neuf cent quatre-vingt-huit mille euros) divisé en 43.000 (quarante-trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 116,- (cent seize euros) par action, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 décembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million neuf cent quatorze mille euros (EUR 1.914.000,-) représenté par seize mille cinq cents (16.500) actions d'une valeur nominale de cent seize Euro (EUR 116,-) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est fixé à quatre million neuf cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 4.988.000,-) représenté par quarante-trois mille (43.000) actions d'une valeur nominale de cent seize euros (EUR 116,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 (vingt-neuf) décembre 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société par incorporation partielle des résultats reportés à concurrence d'un montant de EUR 1.501.500,- (un million cinq cent un mille cinq cents euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel EUR 412.500,- (quatre cent douze mille cinq cents euros), à EUR 1.914.000,- (un million neuf cent quatorze mille euros),

sans création d'actions nouvelles, mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 16.500 (seize mille cinq cents) actions existantes, pour porter cette valeur nominale de son montant actuel EUR 25,- (vingt-cinq euros) à EUR 116,- (cent seize euros).

La preuve de l'existence des «résultats reportés» de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2005 dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle du 24 mars 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 4.988.000,- (quatre million neuf cent quatre-vingt-huit mille euros), divisé en 43.000 (quarante-trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 116,- (cent seize euros) par action,

pour un nouveau terme de 5 ans prenant fin le 29 décembre 2011,

et confère au conseil d'administration les mêmes pouvoirs que ceux existants dans le cadre de l'ancien capital autorisé, aux fins d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Troisième résolution

L'assemblée générale, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million neuf cent quatorze mille euros (EUR 1.914.000,-) représenté par seize mille cinq cents (16.500) actions d'une valeur nominale de cent seize euros (EUR 116,-) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est fixé à quatre million neuf cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 4.988.000,-) représenté par quarante-trois mille (43.000) actions d'une valeur nominale de cent seize euros (EUR 116,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 (vingt-neuf) décembre 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Velle, S. Cicala, S. Bravetti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 20, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007030283/208/116.

(070024195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Pleiades International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 6.940.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 123.261.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, Uglan House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, and entered in the Cayman Islands Register under number 18012 (the «Shareholder»), hereby represented by Mr. Nicolas Gauzès lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 27, 2006.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of PLEIADES INTERNATIONALE S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary of December 6, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»). The articles of incorporation have not been amended since incorporation.

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the Company's issued capital by an amount of six million nine hundred thousand Australian Dollars (AUD 6,900,000.-) so as to raise it from its current amount of forty thousand Australian Dollars (AUD 40,000.-) divided into four hundred (400) shares with a nominal value of one hundred Australian Dollars (AUD 100.-) each to six million nine hundred forty thousand Australian Dollars (AUD 6,940,000.-) divided into thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class A shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class B shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class C shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class D shares and thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class E shares with a nominal value of one hundred Australian Dollars (AUD 100.-) each.

2 To issue thirteen thousand four hundred and eighty (13,480) class A shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class B shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class C shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class D shares and thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class E shares so as to raise the number of shares from four hundred (400) class A shares to thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class A shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class B shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class C shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class D shares and thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class E shares with a nominal value of one hundred Australian Dollars (AUD 100.-) each having the rights and privileges attached thereto according to the articles of association of the Company to be amended so as to set the financial rights attached to each class of shares.

3 To accept the subscription of these newly issued shares by (i) KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP for ten thousand eight hundred and seventy-six (10,876) class A shares, eleven thousand two hundred and seventy-six (11,276) class B shares, eleven thousand two hundred and seventy-six (11,276) class C shares, eleven thousand two hundred and seventy-six (11,276) class D shares and eleven thousand two hundred and seventy-six (11,276) class E shares, (ii) KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP for two thousand two hundred and eighty-one (2,281) class A shares, two thousand two hundred and eighty-one (2,281) class B shares, two thousand two hundred and eighty-one (2,281) class C shares, two thousand two hundred and eighty-one (2,281) class D shares and two thousand two hundred and eighty-one (2,281) class E shares, and (iii) KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP for three hundred and twenty-three (323) class A shares, three hundred and twenty-three (323) class B shares, three hundred and twenty-three (323) class C shares, three hundred and twenty-three (323) class D shares and three hundred and twenty-three (323) class E shares, by contributions in cash.

4 To amend article 5 of the articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

5 To amend articles 24 and 25 of the articles of Incorporation of the Company so as to set the financial rights attached to each class of shares.

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the Company's issued capital by an amount of six million nine hundred thousand Australian Dollars (AUD 6,900,000.-) so as to raise it from its current amount of forty thousand Australian Dollars (AUD 40,000.-) divided into four hundred (400) shares with a nominal value of one hundred Australian Dollars (AUD 100.-) each to six million nine hundred forty thousand Australian Dollars (AUD 6,940,000.-) divided into thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class A shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class B shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class C shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class D shares and thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class E shares with a nominal value of one hundred Australian Dollars (AUD 100.-) each.

Second resolution

The Shareholder resolves to issue, with immediate effect, thirteen thousand four hundred and eighty (13,480) class A shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class B shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class C shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class D shares and thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class E shares so as to raise the number of shares from four hundred (400) class A shares to thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class A shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class B shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class C shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class D shares and thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class E shares with a nominal value of one hundred Australian Dollars (AUD 100.-) each having the rights and privileges attached thereto according to the articles of association of the Company as amended pursuant to the following resolutions.

Subscription

There now appeared KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, represented by Mr. Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy.

KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP declared to subscribe for ten thousand eight hundred and seventy-six (10,876) class A shares, eleven thousand two hundred and seventy-six (11,276) class B shares, eleven thousand two hundred and seventy-six (11,276) class C shares, eleven thousand two hundred and seventy-six (11,276) class D shares and eleven thousand two hundred and seventy-six (11,276) class E shares of the Company and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in amount of five million five hundred ninety-eight thousand Australian dollars (AUD 5,598,000.-).

There now appeared KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, represented by Mr. Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on December 27, 2006, which proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP declared to subscribe for two thousand two hundred eighty-one (2,281) class A shares, two thousand two hundred eighty-one (2,281) class B shares, two thousand two hundred eighty-one (2,281) class C shares, two thousand two hundred eighty-one (2,281) class D shares and two thousand two hundred eighty-one (2,281) class E shares of the Company and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in amount of one million one hundred forty thousand and five hundred (AUD 1,140,500.-).

There now appeared KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, represented by Mr. Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on December 27, 2006, which proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP declared to subscribe for three hundred and twenty-three (323) class A shares, three hundred and twenty-three (323) class B shares, three hundred and twenty-three (323) class C shares, three hundred and twenty-three (323) class D shares and three hundred and twenty-three (323) class E shares of the Company and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in amount of one hundred sixty-one thousand and five hundred Australian Dollars (AUD 161,500.-).

The amount of six million nine hundred thousand Australian Dollars (AUD 6,900,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolves to accept the subscription of these newly issued shares by (i) KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP for ten thousand eight hundred and seventy-six (10,876) class A shares, eleven thousand two hundred and seventy-six (11,276) class B shares, eleven thousand two hundred and seventy-six (11,276) class C shares, eleven thousand two hundred and seventy-six (11,276) class D shares and eleven thousand two hundred and seventy-six (11,276) class E shares, (ii) KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP for two thousand two hundred eighty-one (2,281) class A shares, two thousand two hundred eighty-one (2,281) class B shares, two thousand two hundred eighty-one (2,281) class C shares, two thousand two hundred eighty-one (2,281) class D shares and two thousand two

hundred eighty-one (2,281) class E shares, and (ii) KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP for three hundred and twenty-three (323) class A shares, three hundred and twenty-three (323) class B shares, three hundred and twenty-three (323) class C shares, three hundred and twenty-three (323) class D shares and three hundred and twenty-three (323) class E shares, as described hereinabove together with the payment in full of each of these newly issued shares in cash as described hereinabove and resolve to allocate the new shares according to such subscriptions.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Capital. (1st paragraph).** The share capital of the Company is set at six million nine hundred forty thousand Australian Dollars (AUD 6,940,000.-) divided into thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class A shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class B shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class C shares, thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class D shares and thirteen thousand eight hundred and eighty (13,880) class E shares. Each issued share has a nominal value of one hundred Australian Dollars (AUD 100.-) and is fully paid up.»

Fifth resolution

The Shareholder resolves to amend articles 24 and 25 of the Company's articles of incorporation, so as to set the financial rights attached to each class of shares, which articles 24 and 25 shall forthwith read as follows:

« **Art. 24. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point two per cent (0.20%) of the shares' nominal value,
- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point two per cent (0.20%) of the shares' nominal value,
- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point two per cent (0.20%) of the shares' nominal value,
- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less zero point two per cent (0.20%) of the shares' nominal value,
- the holders of class E shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Should all the Class E Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class D Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should all the Class E and D Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should all the Class E, D and C Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class B Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should all the Class E, D, C and B Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the Class A Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.»

« **Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation allocations to holders of class A Shares, class B Shares, class C Shares, class D Shares and class E Shares, to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set in article 24 for the appropriation of profits.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately EUR 44,000.-.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, un exempted limited partnership régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, Uglan House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, et immatriculé au registre des Iles Cayman sous le numéro 18012 («l'Associé»), représenté par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 décembre 2006.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

Le comparant déclare qu'il est le seul associé de PLEIADES INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (la «Société»), constituée par un acte du notaire soussignée le 6 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaissant être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital souscrit de la Société de six millions neuf cent mille dollars australiens (AUD 6.900.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille dollars australiens (AUD 40.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de cent dollars australiens (AUD 100,-) à six millions neuf cent quarante mille dollars australiens (AUD 6.940.000,-) divisé en treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie A, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie B, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie C, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie D et treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale de cent dollars australiens (AUD 100,-), chacune.

2 Emission de treize mille quatre cent quatre-vingt (13.480) parts sociales de catégorie A, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie B, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie C, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie D et treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie E afin d'augmenter le nombre de quatre cents (400) parts sociales de catégorie A à treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie A, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie B, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie C, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie D et treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale de cent dollars australiens (AUD 100,-), ayant les droits et privilèges tels que définis conformément aux statuts de la Société devant être modifiés afin de déterminer les droits financiers attachés à chaque catégorie de parts sociales.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par (i) KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP pour dix mille huit cent soixante-seize (10.876) parts sociales de catégorie A, onze mille deux cent soixante-seize (11.276) parts sociales de catégorie B, onze mille deux cent soixante-seize (11.276) parts sociales de catégorie C, onze mille deux cent soixante-seize (11.276) parts sociales de catégorie D et onze mille deux cent soixante-seize (11.276) parts sociales de catégorie E, (ii) KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP pour deux mille deux cent quatre-vingt-un (2.281) parts sociales de catégorie A, deux mille deux cent quatre-vingt-un (2.281) parts sociales de catégorie B, deux mille deux cent quatre-vingt-un (2.281) parts sociales de catégorie C, deux mille deux cent quatre-vingt-un (2.281) parts sociales de catégorie D et deux mille deux cent quatre-vingt-un (2.281) parts sociales de catégorie E et (iii) KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP pour trois cent vingt-trois (323) parts sociales de catégorie A, trois cent vingt-trois (323) parts sociales de catégorie B, trois cent vingt-trois (323) parts sociales de catégorie C, trois cent vingt-trois (323) parts sociales de catégorie D et trois cent vingt-trois (323) parts sociales de catégorie E, par apports en espèces.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points ci-dessus.

5 Modification des articles 24 et 25 des statuts de la Société, afin de déterminer les droits financiers attachés à chaque catégorie de parts sociales.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital souscrit de la Société de six millions neuf cent mille dollars australiens (AUD 6.900.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille dollars australiens (AUD 40.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale de cent dollars australiens (AUD 100,-) à six millions neuf cent quarante mille dollars australiens (6.940.000,-) divisé en treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie A, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie B, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie C, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie D et treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale de cent dollars australiens (AUD 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'émettre, avec effet immédiat, treize mille quatre cent quatre-vingt (13.480) parts sociales de catégorie A, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie B, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie C, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie D et treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie E afin d'augmenter le nombre de quatre cents (400) parts sociales de catégorie A à treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie A, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie B, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie C, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie D et treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale de cent dollars australiens (AUD 100,-), ayant les droits et privilèges tels que définis conformément aux statuts de la Société tels que modifiés conformément aux résolutions qui suivent.

Souscription

KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, prémentionnée, se présente, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, prémentionné, agissant en vertu de la procuration précitée.

KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP déclare souscrire à dix mille huit cent soixante-seize (10.876) parts sociales de catégorie A, onze mille deux cent soixante-seize (11.276) parts sociales de catégorie B, onze mille deux cent soixante-seize (11.276) parts sociales de catégorie C, onze mille deux cent soixante-seize (11.276) parts sociales de catégorie D et onze mille deux cent soixante-seize (11.276) parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale de cent dollars australiens (AUD 100,-), chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en espèces d'un montant total de cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars australiens (AUD 5.598.000,-).

Ensuite KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, se présente, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, prémentionné, agissant en vertu d'une procuration donnée le 27 décembre 2006, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP déclare souscrire à deux mille deux cent quatre-vingt et une (2.281) parts sociales de catégorie A, deux mille deux cent quatre-vingt et une (2.281) parts sociales de catégorie B, deux mille deux cent quatre-vingt et une (2.281) parts sociales de catégorie C, deux mille deux cent quatre-vingt et une (2.281) parts sociales de catégorie D et deux mille deux cent quatre-vingt et une (2.281) parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale de cent dollars australiens (AUD 100,-), chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en espèces d'un montant total de un million cent quarante mille cinq cents dollars australiens (AUD 1.140.500,-).

Ensuite KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, se présente, représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, prémentionné, agissant en vertu d'une procuration donnée le 27 décembre 2006, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP déclare souscrire à trois cent vingt-trois (323) parts sociales de catégorie A, trois cent vingt-trois (323) parts sociales de catégorie B, trois cent vingt-trois (323) parts sociales de catégorie C, trois cent vingt-trois (323) parts sociales de catégorie D et trois cent vingt-trois (323) parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale de cent dollars australiens (AUD 100,-), chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en espèces d'un montant total de cent soixante et un mille cinq cents dollars australiens (AUD 161.500,-).

Le montant de six millions neuf cent mille dollars australiens (AUD 6.900.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé décide d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales par (i) KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP pour dix mille huit cent soixante-seize (10.876) parts sociales de catégorie A, onze mille deux cent soixante-seize (11.276) parts sociales de catégorie B, onze mille deux cent soixante-seize (11.276) parts sociales de

catégorie C, onze mille deux cent soixante-seize (11.276) parts sociales de catégorie D et onze mille deux cent soixante-seize (11.276) parts sociales de catégorie E, (ii) KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP pour deux mille deux cent quatre-vingt et une (2.281) parts sociales de catégorie A, deux mille deux cent quatre-vingt et une (2.281) parts sociales de catégorie B, deux mille deux cent quatre-vingt et une (2.281) parts sociales de catégorie C, deux mille deux cent quatre-vingt et une (2.281) parts sociales de catégorie D et deux mille deux cent quatre-vingt et une (2.281) parts sociales de catégorie E et (iii) (ii) KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP pour trois cent vingt-trois (323) parts sociales de catégorie A, trois cent vingt-trois (323) parts sociales de catégorie B, trois cent vingt-trois (323) parts sociales de catégorie C, trois cent vingt-trois (323) parts sociales de catégorie D et trois cent vingt-trois (323) parts sociales de catégorie E, comme décrit précédemment ainsi que le paiement intégral de ces nouvelles parts sociales et décide d'attribuer ces nouvelles parts sociales conformément à ces souscriptions.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social (1^{er} alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à six millions neuf cent quarante mille dollars australiens (AUD 6.940.000,-) divisé en treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie A, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie B, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie C, treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie D et treize mille huit cent quatre-vingt (13.880) parts sociales de catégorie E. Chaque part sociale a une valeur nominale de cent dollars australiens (AUD 100,-), et est entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'Associé décide de modifier les articles 24 et 25 des statuts de la Société, afin de déterminer les droits financiers attachés à chaque catégorie de parts sociales, lesquels articles 24 et 25 auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, déterminés conformément aux règles comptables applicables au Luxembourg, cinq pour cent (5%) au moins seront affecté à la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou les associés, selon le cas, décident de la manière dont le solde des bénéfices annuels nets doit être affecté, et peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, avec tous profits reportés à nouveau, réserves distribuables ou prime d'émission, comme dividendes aux associés.

Pour tout exercice pour lequel la Société décide de payer un dividende, à partir des bénéfices annuels nets et des réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission, le montant devant être alloués à cet effet devra être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- les titulaires de parts sociales de catégorie A auront droit à une distribution de dividendes pour l'année en question d'un montant qui ne pourra être inférieur à zéro virgule deux pour cent (0,20%) de la valeur nominale des parts sociales,
- les titulaires de parts sociales de catégorie B auront droit à une distribution de dividendes pour l'année en question d'un montant qui ne pourra être inférieur à zéro virgule deux pour cent (0,20%) de la valeur nominale des parts sociales,
- les titulaires de parts sociales de catégorie C auront droit à une distribution de dividendes pour l'année en question d'un montant qui ne pourra être inférieur à zéro virgule deux pour cent (0,20%) de la valeur nominal des parts sociales,
- les titulaires de parts sociales de catégorie D auront droit à une distribution de dividendes pour l'année en question d'un montant qui ne pourra être inférieur à zéro virgule deux pour cent (0,20%) de la valeur nominal des parts sociales,
- les titulaires de parts sociales de catégorie E auront droit au solde des distributions de dividendes.

Si toutes les parts sociales de catégorie E ont été annulées suite à leur rachat, reprise ou autrement au moment de la distribution en question, les parts sociales de catégorie D recevront le solde des distributions de dividendes. Si toutes les parts sociales de catégorie E et D ont été annulées suite à leur rachat, reprise ou autrement au moment de la distribution en question, les parts sociales de catégorie C recevront le solde des distributions de dividendes. Si toutes les parts sociales de catégorie E, D et C ont été annulées suite à leur rachat, reprise ou autrement au moment de la distribution en question, les parts sociales de catégorie B recevront le solde des distributions de dividendes. Si toutes les parts sociales de catégorie E, D, C et B ont été annulées suite à leur rachat, reprise ou autrement au moment de la distribution en question, les parts sociales de catégorie A recevront le solde des distributions de dividendes.

Sous réserves des conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le(s) gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés. Le(s) gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.»

« **Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et la trésorerie de la Société seront répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) Premièrement, aux créanciers (soit par paiement soit par la constitution de provisions raisonnables pour le paiement) pour toutes les dettes et charges de la Société;

(ii) Deuxièmement, pour le paiement des distributions de liquidations aux titulaires de parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D et parts sociales de catégorie E, dans la limite et pour la rémunération des parts sociales qui existent encore au jour de la liquidation, conformément aux règles de priorités et aux proportions fixées par l'article 24 pour l'affectation des bénéfices.»

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 44.000,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2007, REM 2007 51. - Reçu 41.317,37 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007030375/5770/368.

(070024677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Interloge, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 40.331.

Statuts coordonnés suivant acte du 2 février 2007, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

U. Tholl

Notaire

Référence de publication: 2007030472/232/11.

(070025279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 109.507.

EXTRAITS

Par les résolutions écrites du 6 février 2007, les associés de la société ont décidé:

- d'accepter la démission de Karl Oberrauch en tant que gérant de la Société, prenant effet le 6 février 2007.
- de nommer en tant que gérant, prenant effet le 6 février 2007, et pour une durée indéterminée,

Christian Terberger, né le 27 octobre 1953 à Frankfurt Am Main (Allemagne), et ayant comme adresse 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est à présent constitué par:

- Mark Dunstan, 18, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg
- Nicolas Comes, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven
- Yves Elsen, 8, rue des Thermes Romains, L-8066 Mamer
- Pascal Marty, 21, Place Vendome, F-75001 Paris
- Martin Rey, Maximilianhöfe, Maximilianstrasse 13, 80539 Munich, Allemagne

- Neil Lewis, 1 Fleet Place, London, EC4M 7NR, Royaume Uni

- Christian Terberger, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007030451/6765/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03569. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Surfeagle, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 106.361.

In the year two thousand seven, on the twenty-fourth of January,

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

1) The company PW RESURS AB, former name AB Grogrunden number 1984, a company established under the laws of Sweden, having its registered office in SE-461 31 Trollhättan, Staveredsgatan 4, registered in the Swedish commercial register (Bolagsverket) in SE-Sundsvall, number 556711-4094,

acting as associate of SURFEAGLE, société à responsabilité limitée, named below, duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in A-Zell am See, on January 15, 2007.

2) The company ROXIUM AB, former name AB Grogrunden number 1985, a company established under the laws of Sweden, having its registered office in SE-461 41 Trollhättan, Snäppvägen 14, registered in the Swedish commercial register (Bolagsverket) in SE-Sundsvall, number 556711-4003,

acting as associate of SURFEAGLE, société à responsabilité limitée, named below, duly represented by Mrs. Martine Kapp, employée privée, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in A-Wien on January 15, 2007.

The prenamed proxies, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The company PW RESURS AB and the company ROXIUM AB, prenamed, represented as aforementioned, as sole associates of the Luxembourg company SURFEAGLE, société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 106.361, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on February 22, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 624 on June 28, 2005, modified for the last time by a deed of the undersigned notary on December 29, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, request the undersigned notary to draw up the following resolutions:

First Resolution

The associates resolve unanimously to put the Company into liquidation.

Second resolution

The associates resolve unanimously to appoint Mr Ulf Bergström, born in SE-Trollhättan on June 19, 1959, residing in Godlewskigasse 20/5, A-1220 Wien and Mr Peter Westberg, born in SE-Uddevalla, on November 11, 1961, residing in Hafnergasse 3/7B, A-5700 Zell am See, as liquidators of the Company.

The associates decide that the largest powers and especially those determined by the articles 144 and the followings of the law of August 10th, 1915, on commercial companies are granted to the liquidators.

The liquidators may execute the acts and operations specified by article 145 of the law of August 10th, 1915, without any special authorization of the general meeting of the associates in the case it is normally required by law.

The liquidators are dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the company.

They may, under their own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of their powers to one or more proxies.

The liquidators will not be compensated.

Towards third parties the company in liquidation is committed by the sole signature of any liquidator.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier,

Par-devant Nous Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société PW RESURS AB, ancienne dénomination AB Grogrunden number 1984, une société de droit suédois, établie et ayant son siège social à SE-461 31 Trollhättan, Staveredsgatan 4, inscrite au Registre de Commerce suédois (Bolagsverket) à SE-Sundsvall, sous le numéro 556711-4094,

agissant en sa qualité d'associée de la société à responsabilité limitée SURFEAGLE, ci-après nommée, représentée aux fins des présentes par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à A- Zell am See, le 15 janvier 2007.

2) La société ROXIUM AB, ancienne dénomination AB Grogrunden number 1985, une société de droit suédois, établie et ayant son siège social à SE-461 41 Trollhättan, Snäppvägen 14, inscrite au Registre de Commerce suédois (Bolagsverket) à SE-Sundsvall, sous le numéro 556711-4003,

agissant en sa qualité d'associée de la société à responsabilité limitée SURFEAGLE, ci-après nommée, représentée aux fins des présentes par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à A-Wien, le 15 janvier 2007,

lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

La société PW RESURS AB et la société ROXIUM AB, prénommées, représentées comme il est dit, en tant que seules associées de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois SURFEAGLE, établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 106.361, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 22 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 624 du 28 juin 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, prient le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident à l'unanimité la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

Les associées décident à l'unanimité de nommer Monsieur Ulf Bergström, né à SE-Trollhättan, le 19 juin 1959, demeurant à Godlewskigasse 20/5, A-1220 Wien et Monsieur Peter Westberg, né à SE-Uddevalle, le 11 novembre 1961, demeurant à Hafnergasse 3/7B, A-5700 Zell am See, comme liquidateurs de la société.

Les associées décident de conférer aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser un inventaire et peuvent se référer aux écritures de la société.

Ils pourront, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leur pouvoir qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Les liquidateurs ne seront pas rémunérés.

Vis-à-vis des tiers, la société en liquidation est engagée par la signature individuelle d'un liquidateur.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 janvier 2007, vol. 538, fol. 30, case 2, GRE/2007/462. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 février 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007030186/213/106.

(070024626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

FoamCo 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 204.550,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.176.

In the year two thousand and seven, on the ninth of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

FoamCo, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of sixty-two thousand euro (EUR 62,000.-) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, Section B, under number 121.174 («the Shareholder»), hereby represented by Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 January 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg under the name of FoamCo 3, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 31 October 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations having its registered office at 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-121.176 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-two thousand one hundred and fifty euro (EUR 192,150.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) to an amount of two hundred four thousand five hundred and fifty euro (EUR 204,550.-).

2 To issue seven thousand six hundred and eighty-six (7,686) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these new shares to be fully paid up in cash by the sole shareholder of the Company.

4 To change both the end of the first financial year and the financial year of the Company.

5 To amend both the first paragraph of article 5 and article 23 of the articles of incorporation to reflect the resolutions adopted under items 1 to 4 of this agenda.

6 Miscellaneous.

The appearing party requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-two thousand one hundred and fifty euro (EUR 192,150.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) to an amount of two hundred four thousand five hundred and fifty euro (EUR 204,550.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue seven thousand six hundred and eighty-six (7,686) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of the Shareholder, by virtue of the above mentioned proxy.

The appearing person declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder for the seven thousand six hundred and eighty-six (7,686) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each issued by the Company

and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred ninety-two thousand one hundred and fifty euro (EUR 192,150.-)

Proof of such payments and that the amount of one hundred ninety-two thousand one hundred and fifty euro (EUR 192,150.-) is thus as from now at the disposal of the Company has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the seven thousand six hundred and eighty-six (7,686) new shares to the Shareholder as fully paid shares.

Third resolution

The Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first (1st) day of January and end on the thirty-first (31st) day of December of the same year.

The Shareholder further resolved that the current financial year started on the thirty-first (31st) October 2006 shall however end on the thirty-first (31st) January 2007.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholder resolved to amend both the first paragraph of article 5 and article 23 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

« **Art. 5. Subscribed Capital (paragraph 1).** The subscribed capital of the Company is set at two hundred four thousand five hundred and fifty euros (EUR 204,550.-) divided into eight thousand one hundred eighty-two (8,182) shares. Each issued share has a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) and is fully paid up.»

« **Art. 23. Financial year.** The Company's financial year begins on January 1 in each year and ends on December 31 of the same year.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand eight hundred euro (EUR 3,800.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

FoamCo, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25 c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.174 («l'Associé»), représentée aux fins des présentes par M. Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 8 janvier 2007.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée FoamCo 3, constituée suivant acte du notaire soussignée, le 31 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C- Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social à 25 c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-121.176 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-douze mille cent cinquante euros (EUR 192.150,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) à deux cent quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 204.550,-).

2. Emission de sept mille six cent quatre-vingt-six (7.686) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux

dividendes à partir du jour de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire votant sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles et de leur libération intégrale par l'associé unique de la Société.

4. Modification de la date de clôture du premier exercice social et de l'année sociale de la Société.

5. Modification du premier paragraphe de l'article 5 ainsi que de l'article 23 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 4 du présent ordre du jour.

6. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-douze mille cent cinquante euros (EUR 192.150,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) à un montant de deux cent quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 204.550,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre sept mille six cent quatre-vingt-six (7.686) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire votant sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription et libération

Ensuite M. Marc Loesch, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé, en vertu de la procuration précitée.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé pour sept mille six cent quatre-vingt-six (7.686) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune émises par la Société et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en espèces d'un montant total de cent quatre-vingt-douze mille cent cinquante euros (EUR 192.150,-).

La preuve dudit paiement ainsi que de ce que le montant de cent quatre-vingt-douze mille cent cinquante euros (EUR 192.150,-) est dès lors à partir de maintenant à la disposition de la Société a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées. Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les sept mille six cent quatre-vingt-six (7.686) nouvelles parts sociales à l'Associé en tant que parts sociales entièrement libérées.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de changer l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le premier (1^{er}) jour de janvier et prenne fin le trente et unième (31^{ème}) jour de décembre de la même année.

L'Associé a décidé que l'année sociale en cours, commencée le trente et un (31) octobre 2006 prendra néanmoins, fin le trente et un (31) janvier 2007.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé décide de modifier l'article 5, premier alinéa, et l'article 23 des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social (1^{er} alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent quatre mille cinq cent-cinquante euros (EUR 204.550,-) représenté par huit mille cent quatre-vingt-deux (8.182) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et est entièrement libérée.»

« **Art. 23. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et prend fin le 31 décembre de la même année.»

Frais et dépens

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Loesch, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 11 janvier 2007, REM 2007 129. — Reçu 1.921,50 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007030376/5770/163.

(070024660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Société Pan Européenne d'Assurance-Vie, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 34.402.

Signing Powers as at 7th February 2007

It results from the resolutions of the Board of Directors' dated 7 February 2007 that, pursuant to the provisions of article 16 of the articles of association of the Company, the Board of Directors adopts a new signing authority effective as from 7th February 2007.

This signing authority shall void and replace any other binding authority that was previously granted. The list of names and categories of authorised signatories attached hereto is an integral part of this general signing authority. It shall be exercised in accordance with the applicable rules and principles of secrecy governing the Company.

I. General binding authority

All financial commitments, expenses and banking orders incurred as a result of the Company's day-to-day operations require the signature of two different authorized persons, each belonging to the categories listed in appendix, in accordance with the following terms:

Amounts less or equal to (in EUR)	1 st signature	2 nd signature for approval
10,000.-	A, B, C, D, E	F, G, H, J and K
50,000.-	A, B, C, D	F, G or J
250,000.-	A, B, C	F, G or H
4,000,000.-	A or B	F or G
Over 4,000,000.-	A	F

Each time there is no determined amount of commitment, the Company is validly bound by the joint signature of any two members of categories A, B or C, with at least one level F.

II. Special binding authority

A. Endorsement of cheques received in any amount in favour of the Company's bank account.

In this respect, an individual signature authority is granted to all authorized persons belonging to categories A, B, C, D, E, F, G, H, J, K.

B. Transactions executed on the Company's bank accounts

Type of Transactions	1 st signature	2 nd signature for approval
1. To do any wire transfer between bank account of the Company without any limit of amount.	Cbis	F or G
2. To do short term deposits with banks with which the Company has bank accounts subject to a maturity below 1 year (without any limit of amount).	Cbis	-
3. To initiate by phone any purchase and sale of money-markets funds with banks with which the Company has bank accounts (without any limit of amount).	Cbis	-
4. To initiate by phone any spot transaction, on the currency market subject to that each transaction is below EUR 25,000.-	Cbis	-
5. To confirmation in writing operations carried out according to special powers granted in the above 2, 3 and 4.	Cbis	A or B

Suit la traduction en français du texte qui précède

Pouvoirs de signature du 7 février 2007

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration, en date du 7 février 2007 que, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration a adopté de nouveaux pouvoirs de signature applicables à compter du 7 février 2007.

Ces pouvoirs de signature annulent et remplacent tous autres pouvoirs de signature antérieurement accordés. La liste de noms et catégories des signataires autorisés ci-annexée fait partie intégrale de ce pouvoir de signature générale. Ils seront exercés dans le respect des règles et des principes de confidentialité applicables à la Société.

I. Pouvoir de signature général

Tous les engagements financiers, frais ou opérations bancaires encourus en relation avec la gestion journalière de la Société, exigent la signature de deux personnes autorisées appartenant chacune aux catégories fixées à l'annexe suivant les conditions ci-après:

Montant inférieur ou égal à (en EUR)	1 ^{ère} signature	2 ^{ème} signature pour accord
10.000,-	A, B, C, D, E	F, G, H, J et K
50.000,-	A, B, C, D	F, G ou J
250.000,-	A, B, C	F, G ou H
4.000.000,-	A ou B	F ou G
Supérieur à 4.000.000,-	A	F

Pour chaque opération dont le niveau d'engagement n'est pas déterminé, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres appartenant aux catégories A, B, C, avec au moins la signature d'un membre appartenant à la catégorie F.

II. Pouvoir de signature spécial

A. Endossement de chèques de tout montant reçus sur le compte bancaire de la Société.

A cet égard, un pouvoir de signature individuel est accordé à toutes les personnes appartenant aux catégories A, B, C, D, E, F, G, H, J, K.

B. Transactions effectuées sur les comptes bancaires de la Société.

Type de transactions	1 ^{ère} signature	2 ^{ème} signature pour accord
1. D'exécuter les ordres de virement entre des comptes bancaires de la société sans restrictions quant au montant.	Cbis	F ou G
2. De faire des dépôts à court terme auprès des banques où la société possède des comptes bancaires, à condition que l'échéance du dépôt soit inférieure à 1 an (sans restrictions quant au montant).	Cbis	-
3. D'effectuer des achats et ventes par téléphone de fonds monétaires auprès des banques où la société possède des comptes, (sans restrictions quant au montant).	Cbis	-
4. D'effectuer toutes opérations au comptant sur le marché des devises par téléphone, pour un montant inférieur à EUR 25.000,-	Cbis	-
5. Confirmation par écrit des opérations effectuées en vertu des points 2, 3 et 4 du présent tableau.	Cbis	A ou B

SOCIETE PAN EUROPEENNE D'ASSURANCE-VIE S.A.

Signature

PANEUROLIFE LIFE S.A - Appendix to the signing authority list of authorised signatures as of February 7, 2007

Names	Category
Peter Goos; Thomas Fraser; William Briffaut; Paul Janssens	A
Thomas Aird Fraser; Ravi Sinha; Sally Rocker; William Briffaut; Philippe Sablot	F
Benoît Martin; Thierry Cuchet; Nathalie de Kerchove; Philippe Sablot	B
Benoît Martin; Philippe Sablot	G
Milenko Keserovic; Guido Everaerts; Grégory Giot; Inge de Vogelaere; Valérie Vaes; Isabelle Martens; Alain Dieudonne	C
Virginie Deschamps; Christophe Poetz; Sophie Javre	H
William Briffaut; Sophie Javre; Christophe Poetz	Cbis
Christine Chenuel	D

Jean-François Ramirez; Anne-Sophie Ducharme; Marie Bonbled J
 Peggy Potier; Joëlle Henry; Astrid Debast; Vanessa Ramsamy E
 Anne-Catherine Beudels; Marie-Hélène Salgado; Geoffroy Nikels; Annemarie Heus K

Référence de publication: 2007030390/250/109.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03335. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

CEP II Top Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.018.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 40593 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007030473/211/11.

(070025010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Atrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 107.397.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 19 décembre 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10A, Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg,
- Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement au 10A, Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg,
- Madame Ludivine Rockens, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de la société MAZARS, avec siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et de Commissaire aux Comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007030827/636/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02855. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Chelton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 113.385.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 22 janvier 2007

L'Assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

La société révoque Maître Eyal Grumberg, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Deuxième Résolution

La société révoque Maître Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Troisième Résolution

La société révoque Mademoiselle Elvedina Krusko, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond de son poste d'administrateur.

Quatrième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR II GROUP Ltd, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) Ltd., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070672, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Cinquième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR I Ltd, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT-COMPANY TRUST (B.V.I.) Ltd., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070671, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Sixième Résolution

La société nomme la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.a.r.l., établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n ° B 103.178, représentée par son gérant Monsieur Luca Di Fino actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

CHELTON S.A.

Signature

Référence de publication: 2007030466/1351/38.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11219. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Café des Bons Amis de Gomes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 120, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 97.997.

Le 23 janvier 2007 à 19.00 heures, les associés de la société à responsabilité limitée CAFE DES BONS AMIS DE GOMES, SàRL ont pris les résolutions suivantes:

Madame Patricia Maria Martins Vieira est révoquée de son mandat de gérante administrative avec effet immédiat (...)

Est nommé en qualité de gérant administratif à compter de ce jour: Monsieur Leandro Gomes Dos Santos, née le 5 août 1953 à Montalegre (P), demeurant professionnellement 120, rue Albert Unden, à L-2652 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Le Gérant administratif

Référence de publication: 2007030876/607/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08633. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070025090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Top Tone Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 124.257.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of January.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ARDAVON HOLDINGS LIMITED, R.C. Tortola N ° 44 50 31, a company established and having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

2) Mr Francis Nicholas Hoogewerf, Chartered Accountant, born on February 12, 1941 in Minehead, United Kingdom, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

both here represented by Mrs Yijie Wu, private employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on January 29, 2007.

Such proxies after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of TOP TONE MEDIA S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand (31,000.-) euros divided into three thousand and one hundred (3,100) shares with a par value of ten (10.-) euros each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors elects a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Wednesday in the month of June at 10.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 2007.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) ARDAVON HOLDINGS LIMITED, prenamed, three thousand ninety-nine shares	3,099
2) Mr Francis Nicholas Hoogewerf, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: three thousand and one hundred shares	3,100

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (31,000.-) euros is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand fifty (2,050.-) euros.

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Francis Nicholas Hoogewerf, Chartered Accountant, born on February 12, 1941 in Minehead, United Kingdom, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
 - b) ARDAVON HOLDINGS LIMITED, R.C. Tortola N ° 44 50 31, a company established and having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

c) AVONDALE NOMINEES LIMITED, R.C. Tortola N ° 44 50 30, a company established and having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

3) The following is appointed Auditor:

Mr Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, born on Mai 15, 1941 in Uccle, Belgium, residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Brussels.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2012.

5) The Company shall have its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the Appearers, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ARDAVON HOLDINGS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre de Commerce de Tortola, sous le numéro 445031

2) Monsieur Francis Nicholas Hoogewerf, Expert-Comptable, né à Minehead, Royaume-Uni le 12 février 1941, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

tous les deux ici représentés par Madame Yijie Wu, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TOP TONE MEDIA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ARDAVON HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2) Monsieur Francis N. Hoogewerf, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille cinquante euros (EUR 2.050,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Francis Nicholas Hoogewerf, Expert-Comptable, né à Minehead, Royaume-Uni le 12 février 1941, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
 - b) ARDAVON HOLDINGS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre de Commerce de Tortola, sous le numéro 445031,
 - c) AVONDALE NOMINEES LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre de Commerce de Tortola, sous le numéro 445030.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, né à Uccle, Belgique, le 15 mai 1941, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. Wu, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 157S, fol. 73, case 12. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007030471/230/257.

(070024580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

3i Panreac Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.737.

Extrait des résolutions des Associés du 5 janvier 2007

Les associés de 3i PANREAC HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Robert Kimmels et Hille-Paul Schut, en tant que gérants, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, et Mark Beckett, né le 14 Septembre 1975 à Londres, Angleterre ayant leur adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg gérants de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 février 2007.

T. van Ingen
Gérant

Référence de publication: 2007030858/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02602. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

FIA Swiss Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.289.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46168 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007030474/211/11.

(070025216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

FIA Irish Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.300.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46167 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007030475/211/11.

(070025401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

B.R.P. S.A., Société Anonyme,

(anc. Body Repair Products S.A.).

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 56.063.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2007.

H. Hellinckx
Le notaire

Référence de publication: 2007030477/242/13.

(070025116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Phoenix III Mixed W, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.633.

Extrait des Résolutions des Associés du 30 novembre 2006

Les associés de PHOENIX III MIXED W (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alan Botfield de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;
- de nommer Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Mark Weeden

- Michel van Krimpen

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

M. Weeden.

Référence de publication: 2007030791/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007030478/242/12.

(070025311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

PCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007030479/202/12.

(070025367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Debelux Audit SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 37.592.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 décembre 2006

1^{ère} résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs sortants:

Monsieur Yves Mertz, demeurant à B-6717 Lottert, 470, chemin de l'Etang

Monsieur Patrick Rochas, demeurant à L-5892 Alzingen, 73, rue Jean Wolter

Monsieur Philippe Slendzak, demeurant à F-57970 Yutz, 10, rue Nationale

ainsi qu'au Commissaire aux Comptes sortant:

Madame Susanna Ferron, demeurant à L-3391 Peppange, 17, rue de la Montagne

pour leur mission.

2^{ème} résolution

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

Monsieur Joseph Treis, réviseur d'entreprises, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Monsieur Vindent Dogs, employé privé, 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Les mandats d'Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

3^{ème} résolution

L'Assemblée nomme comme nouveau Commissaire aux Comptes:

COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel

Le mandat de Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007030831/1682/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02865. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Computer Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Telindus AppleCenter S.à r.l.).

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.885.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1916 du 15 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007030480/230/13.

(070025060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

MCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.054.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007030481/202/12.

(070025371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

CEREP II Investment Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.279.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under R.C.S. Luxembourg n ° B 107.559, incorporated by deed enacted on 13 April 2005 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588);

here represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 8 January 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name CEREP II INVESTMENT EIGHT S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by two hundred fifty (250) units of fifty euros (EUR 50.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP II S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately 2,200.- euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

- (1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2007.
- (2) Is appointed as manager for an undetermined duration:
CEREP II S.à r.l., pre-named.
- (3) In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.
- (4) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.559, constituée par acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 888 en date du 13 septembre 2005 (page 42588);

ici représentée par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 8 janvier 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CEREP II INVESTMENT EIGHT S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP II S.à r.l., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

30560

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.200,- euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- (1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin 2007.
- (2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
CEREP II S.à r.l., prénommée.
- (3) Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.
- (4) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 157S, fol. 37, case 8. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007030705/211/250.

(070024998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Fidji Luxco (BC), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.801.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 44672 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007030482/211/11.

(070025376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Phoenix III Mixed X, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.634.

—

Extrait des Résolutions des Associés du 30 novembre 2006

Les associés de PHOENIX III MIXED X (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alan Botfield de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;
- de nommer Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Mark Weeden
- Michel van Krimpen

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

M. Weeden.

Référence de publication: 2007030793/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00990. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Captiva MPV S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.001.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007030483/5770/12.

(070025030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Captiva MIV S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.998.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007030484/5770/12.

(070025033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Liberty Concept International, Société Anonyme,

(anc. Yummy S.A.).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 120.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007030485/202/13.

(070025140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Fortis Private Real Estate Holding S.A. ou en abrégé FPRE Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.847.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007030486/242/12.

(070025159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Hines Master Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.217.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007030487/220/13.

(070025287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

M.M. Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 60.601.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 15 juin 2001 que:

1. La cession de 252 actions entre Madame Violaine Remacle ayant son adresse privée à 18, avenue du Roi Chevalier, B- 1200 Bruxelles, Belgique et M. Miguel Muñoz, ayant son adresse professionnelle à 6, avenue J.-P. Pescatore, L- 2324, Luxembourg a été acceptée.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour M. M. ADVISORS, S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007030880/7392/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04511. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Wagon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 74.239.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007030488/242/12.

(070025303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Apax Farma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.131.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45469 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007030489/211/11.

(070025169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Tasselot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 78.664.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007030490/242/12.

(070025113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Phoenix III Mixed Y, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.635.

Extrait des Résolutions des Associés du 30 novembre 2006

Les associés de PHOENIX III MIXED Y (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alan Botfield de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;
- de nommer Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Mark Weeden
- Michel van Krimpen

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

M. Weeden.

Référence de publication: 2007030795/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Fincuber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 52.339.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007030491/5770/12.

(070025036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Vivienne Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.713.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030575/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03622. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Impacteam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 124.391.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Thierry Spitz, Directeur, demeurant 10, rue des Amandiers, F-57000 Metz,

2. Monsieur Patrick Le Marchand, Directeur, demeurant 8, rue des Harias, F-78124 Mareil sur Mauldre,

représenté par Monsieur Thierry Spitz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 13 janvier 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet - Capital social - Actions

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de IMPACTEAM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la commercialisation, l'achat et la revente de produits d'aménagement et de décoration intérieurs et tous produits accessoires ainsi que la prestation de service et le conseil en entreprise lié à la commercialisation et au marketing des produits ci-dessus dénommés.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg, au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 21. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

La première Assemblée Générale annuelle se réunira en 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

	Actions
1. Monsieur Thierry Spitz, préqualifié, cent cinquante-deux	152
2. Monsieur Patrick Le Marchand, préqualifié, cent cinquante-huit	158
Total: trois cent dix	310

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.500,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Thierry Spitz, Directeur, né à Metz (France), le 18 juin 1958, demeurant 10, rue des Amandiers, F-57000 Metz,

2. Monsieur Patrick Le Marchand, Directeur, né à Taza (Maroc), le 3 juin 1948, demeurant 8, rue des Harias, F-78124 Mareil sur Mauldre,

3. Monsieur Christian Marchal, Directeur, né à Paris 14^e (France), le 8 août 1954, demeurant 9, rue de France, F-17560 Aigrefeuille-d'Aunis.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Richard Gauthrot, comptable-fiscaliste, né à Nancy, Meurthe et Moselle (France), le 14 novembre 1960, demeurant 13, rue Castelnau, F-57100 Thionville.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

5) Est nommé administrateur délégué de la société Monsieur Thierry Spitz, prénommé.

6) Le siège social de la société est fixé au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Spitz, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 72, case 9. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007031439/212/141.

(070026628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Financière Daunou 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.294.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of January

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.-. FINANCIERE DAUNOU 11 S.A. having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg not yet published in the Memorial C and in the process of registration with the Register of commerce and Company of Luxembourg, here represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The aforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a *société anonyme* which the founders declare to organize among themselves.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg *société anonyme* is hereby formed under the name FINANCIERE DAUNOU 14 S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), represented by 24800 (twenty-four thousand eight hundred) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The meetings of the board of directors will be validly held provided that the majority of directors be present.

The resolutions of the board of directors shall be adopted by the majority of directors present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The Board of Directors will consist of at least three directors. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Tuesday in the month of June at 2 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Business year, Allocation of profits

Art. 14. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 17. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- FINANCIERE DAUNOU 11 S.A.	24,800 shares:	31,000.- EUR
Total:	24,800 shares:	31,000.- EUR

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) is as now at the disposal of the Company FINANCIERE DAUNOU 14 S.A., proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about 2,500.- euros.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at four and that of the auditors at one.

Second resolution

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Dominique Mégret, with professional address at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- 2.- Mr Patrick Mouterde, with professional address at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- 3.- Xavier Pauwels, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- 4.- Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2007.

Third resolution

Is elected as auditor:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a company having its registered office at 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2007.

Fourth resolution

The address of the Company is fixed at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

FINANCIERE DAUNOU 11 S.A. ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg non encore publiée au Memorial C et en cours d'enregistrement auprès du Registre de commerce du Luxembourg;

Représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivré,

La dite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que le fondateur déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: FINANCIERE DAUNOU 14 S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 24 800 (vingt-quatre mille huit cents) actions de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement si la majorité des administrateurs sont présents. Les résolutions prises lors des réunions du conseil d'administration le seront valablement par la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs à l'assemblée des actionnaires.

En case de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 17. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- FINANCIERE DAUNOU 11 S.A.	24.800 shares:	31.000,- EUR
Total:	24.800 shares:	31.000,- EUR

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société FINANCIERE DAUNOU 14 S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 2.500,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Dominique Mégret, avec adresse professionnelle au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- 2.- Monsieur Patrick Mouterde, avec adresse professionnelle au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France.
- 3.- Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 4.- Monsieur Dominique Robyns, avec une adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société ayant son siège social à 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, vol. 157S, fol. 49, case 6. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007030695/211/301.

(070025269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

P5 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, 117, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.297.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Baudouin Moenaert, Licencié en Sciences Economiques, né à Uccle le 25 avril 1963, domicilié rue Capitaine Delvaux, 1 à B-1325 Chaumont-Gistoux (Belgique),

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dion-le-Val, le 7 janvier 2007.

2. Monsieur Christian Musyck, Ingénieur civil, né à Namur le 8 avril 1958, domicilié rue de Bonlez, 26 à B-1390 Grez-Doiceau (Belgique),

ici représenté par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Grez-Doiceau, le 7 janvier 2007.

3. BLUE SHIFT B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais avec siège social à Eendrachtstraat 70, NL-8012 VZ Zwolle, immatriculée auprès de la Kamer van Koophandel Regio Zwolle sous le numéro 05081904,

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Zwolle, le 7 janvier 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualité en vertu de laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination P5 LUXEMBOURG S.à r.l. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La société a pour objet l'exercice des activités suivantes tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la consultance en organisation et gestion;
- l'apport de conseils en matière de technologies de l'information liés à l'organisation et la gestion des entreprises;
- le développement, la représentation, la réalisation, le support et la maintenance d'applications d'aide en organisation et à la gestion;
- la mise sur pied et la dispense de formations liées à des applications d'aide en organisation et à la gestion;
- le développement de sites et de matériels liés aux technologies de l'Internet;
- l'organisation de congrès, d'événements et de séminaires;
- la gérance et l'administration de sociétés appartenant au même groupe de sociétés auquel appartient la Société;
- l'acquisition et la gestion d'immeubles, pour compte de la Société, servant et favorisant l'exercice de l'objet social.

Elle pourra aussi se livrer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, d'une manière générale et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, à toutes exploitations et opérations commerciales et industrielles, financières et civiles, mobilières et immobilières ayant un rapport quelconque direct ou indirect avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation et s'insérer par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer, dont l'objet social serait analogue ou connexe au sien ou qui seraient susceptibles pour elle de favoriser son développement.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Bascharage.

Il peut être transféré en tout autre endroit du pays par résolution prise en assemblée générale extraordinaire par les associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée dans les limites de la ville du siège social sur simple résolution des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 5. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne provoquera pas la faillite de la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société sont librement cessibles à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession des parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation préalable n'est pas requise pour la cession de parts sociales entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat des parts sociales. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Chapitre III. - Gestion - Réunions du Conseil de Gérance - Représentation - Signataires autorisés

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) est (sont) désigné(s) par l'assemblée générale de(s) l'associé(s) qui devra décider de la rémunération et des modalités de nomination du gérant unique ou de chacun des gérants. Le(s) gérant(s) n'a(ont) pas besoin d'être associé(s). L'assemblée générale de(s) l'associé(s) peut, à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison), révoquer et remplacer le(s) gérant(s).

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout membre du Conseil de Gérance.

Les gérants seront convoqués individuellement à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation, la convocation écrite devra parvenir aux gérants au moins trois jours avant les réunions du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance seront valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, à la date et l'heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation par l'accord de chaque gérant donné par lettre, téléfax, e-mail ou par tout autre moyen de communication. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance, pour autant que deux gérants au moins soient présents à la réunion.

Tout gérant et tous les gérants peut/ peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par téléphone ou par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue de cette manière sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et statuer uniquement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être produites par lettres, téléfax ou e-mail.

Art. 10. Représentation - Signataires autorisés. Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. En cas de gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature dudit gérant et, en cas de pluralité de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de n'importe lequel des gérants.

Le gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut désigner un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches spécifiques.

Le gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un des gérants.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure nécessaire, de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et des réunions de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions. Il exercera des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes pour autant qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui seront conférés uniquement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice ou, de manière plus générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, la/les résolutions à prendre devra/devront être envoyée(s) à chaque associé, et chaque associé pourra voter par écrit. Les résolutions passées par écrit par une ou plusieurs parties au lieu d'être passées lors d'une assemblée générale produiront l'effet de résolutions adoptées à une assemblée générale des associés.

Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 14. Année sociale. L'année sociale de la Société débute le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Art. 15. Comptes sociaux. Chaque année, les livres comptables de la Société sont clos et le Conseil de Gérance établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de profits et pertes au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique (ou aux associés) en proportion des parts qu'il(s) détient (détiennent) dans la Société. L'assemblée générale des associés a le pouvoir d'autoriser le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associés ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, les comptes de la Société doivent être vérifiés par un commissaire uniquement si la Société a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Baudouin Moenaert, représenté comme décrit ci-avant, déclare souscrire 200 (deux cents) parts sociales de la Société
- Christian Musyck, représenté comme décrit ci-avant, déclare souscrire 200 (deux cents) parts sociales de la Société
- BLUE SHIFT B.V., représentée comme décrit ci-avant, déclare souscrire 100 (cent) parts sociales de la Société

La totalité des parts sociales ont été entièrement libérées par les parties comparantes par un paiement en espèces, de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social de la Société débute à la date du présent acte et se termine le 31 janvier 2008.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à approximativement EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les deux personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée, constituant un conseil de gérance:

(a) Baudouin Moenaert, nommé ci-avant

(b) Christian Musyck, nommé ci-avant.

2. Le siège social de la Société est établi au 117, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 59, case 3. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007030742/242/204.

(070025316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

X-Time S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 83.005.

Le bilan au 31 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030767/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02858. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Auréthom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.462.

Le bilan pour le période du 22 mai 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030771/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02821. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.